



**DOCUMENT À ENVOYER PAR VOIE POSTALE AU PLUS TARD LE LUNDI 9 FÉVRIER 2026 (DATE NATIONALE)**

## FICHE D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

(Dossier à envoyer au plus tard le lundi 9 février 2026 (date nationale) cachet de la poste indiqué sur l'enveloppe faisant foi – aucune pièce ou modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date)

Les candidats doivent constituer un dossier permettant au jury d'apprécier leurs compétences et leurs qualités. A titre indicatif, ce dossier **pourra comporter** notamment les pièces suivantes :

### Curriculum vitae

#### Projet pédagogique

#### Titres et diplômes

#### Expérience professionnelle / Enseignement

- Enseignement dans un établissement (nature de l'établissement, description des fonctions exercées), projet d'établissement
- Activités pédagogiques

### Expérience professionnelle / Activités artistiques

Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal (type de structure, descriptif de l'activité), compagnie, association, troupe.

Concours nationaux, internationaux

Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité)

Activité de soliste (décrire le champ d'activité)

Discographie

Activité de composition (musicale, chorégraphique, théâtrale)

Scénographie, filmographie

Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)

Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs)

Autres

**Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.**

**Le dossier peut contenir également des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.**

**En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), DVD, CD Rom ou clé USB seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.**